

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 19/10/2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 13, 14 et 15 octobre 2021

2021 DASES 229 Convention de partenariat sur l'étude PURESNOW entre le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil (CHIC) et la Ville de Paris pour le Laboratoire Amiante, Fibres et Particules (LAFP). Recette : 19 040 euros.

Mme Anne SOUYRIS, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 28 septembre 2021 par lequel la Maire de Paris lui propose de l'autoriser à signer la convention de partenariat sur l'étude PURESNOW portant sur le rôle de l'exposition à des aérosols de nanoparticules de silice cristalline ou amorphe dans le remodelage et l'inflammation pulmonaires de travailleurs dans le secteur du Bâtiment et des Travaux Publics entre le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil et le Service Parisien de Santé Environnementale (SPSE) de la Ville de Paris pour le Laboratoire Amiante, Fibres et Particules (LAFP) ;

Sur le rapport présenté par Mme Anne SOUYRIS, au nom de la 4ème commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer avec le Centre Hospitalier Intercommunal de Créteil la convention de partenariat sur l'étude PURESNOW dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : La recette correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2021 et des exercices suivants.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO